

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015.

Présents : Gabriel DESBROSSE - ALEX Bruno - BRUN Charles- CHATAL Christophe – Alain DAYET- FESSY Véronique- GASDON Maxime - Danielle LACOUR- MONDIERE Hubert – VALENTIN Nathalie- BERT Laurence- Mickaël RIVIERE- Bernard PIVOT- Chantal DELANGLE- Olivier CARTET.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote du Compte Administratif 2014 (Budget Communal, Assainissement, CCAS) et affectation du résultat.
2. Approbation du compte de gestion du budget communal, assainissement et CCAS 2014
3. Délibération sur l'extension du réseau électrique aux Plaines
4. Délibération sur les options à retenir (lot n°0 2 et n°03) pour le marché public du Multiservices.
5. Multiservices :
 - Le point sur le début des travaux.
 - Résultats des entretiens des candidats pour reprise des locaux.
6. Questions diverses.

- **Validation du compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 29 Janvier 2015** : il est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du Compte Administratif 2014**

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2014

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		109 046,77	131 123,01		131 123,01	109 046,77
Opérations de l'exercice	376 838,60	518 518,70	134 830,08	256 036,91	511 668,68	774 555,61
TOTAUX	376 838,60	627 565,47	265 953,09	256 036,91	642 791,69	883 602,38
Résultats de clôture		250 726,87	9 916,18		9 916,18	250 726,87
Restes à réaliser	NEANT		42 421,00	15 978,00	42 421,00	15 978,00
TOTAUX CUMULES			52 337,18	15 978,00	52 337,18	266 704,87
RESULTATS DEFINITIFS		250 726,87	36 359,18			214 367,69

Le Compte administratif 2014 du budget communal est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT 2014

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		9 644,09		16 617,36	9 644,09	16 617,36
Opérations de l'exercice	45 933,62	32 302,45	49 096,41	31 209,35	95 030,03	63 511,80
TOTAUX	45 933,62	41 946,54	49 096,41	47 826,71	104 674,12	80 129,16
Résultats de clôture	3 987,08		1 269,70		5256,78	
Restes à réaliser			0	0		
TOTAUX CUMULES	3987,08		1269,70		5256,78	
RESULTATS DEFINITIFS	3 987,08		1269,70		5256,78	

Le Compte administratif 2014 du budget « Assainissement » est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ANNEXE POUR LE C.C.A.S. 2014

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1024,86				1 024,86
Opérations de l'exercice	1 039,95	1 427,21			1 039,95	1 427,24
TOTAUX	1 039,95	2 452,07			1 039,95	2 452,07
Résultats de clôture		1 412,12	NEANT			1 412,12
Restes à réaliser		NEANT				NEANT
TOTAUX CUMULES		1 412,12				1 412,12
RESULTATS DEFINITIFS		1 412,12				1 412,12

Le Compte administratif 2014 du budget CCAS est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération « Affectation du résultat 2014 » :**

Monsieur le Maire informe que, conformément aux instructions comptables et après avoir approuvé les comptes administratifs et de gestion 2014, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget général.

BUDGET GENERAL

Constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 9 916,18 €.

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2014 et des recettes restant à recevoir à la même date présentant un solde négatif de 26 443 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget général l'excédent de fonctionnement de 250 726,87 € comme suit :

- Le déficit de la section d'investissement, soit 9 916,18 € sera repris en report au compte 001 (dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2015.
- Affectation au financement du déficit de la section d'investissement du budget principal (compte 1068) de 36 359,18 €.
- Le solde, soit 214 367, 69 €, sera repris en report à nouveau au compte 002 (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2015.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 1 269,70 € et une absence de restes à réaliser au 31 décembre 2014 (0 €).

Vu le déficit d'exploitation dont le montant s'élève à 3 987,08 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Le déficit de la section d'investissement, soit 1 269,70 €, sera repris en report au compte 001 (Dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2015.
- Le déficit de la section de fonctionnement, soit 3 987,08 €, sera repris en report à nouveau au compte 002 (dépenses de fonctionnement) du Budget Primitif 2015.

- **Approbation des comptes de gestion 2014.**

Les comptes de gestion 2014 du budget communal, assainissement et CCAS ont été approuvés à l'unanimité.

- **Délibération « Extension du réseau électrique » aux Plaines (PC FELIX)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension du réseau électrique au lieu-dit « Les Plaines » pour la propriété de Mr FELIX.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune
Extension réseau au lieu-dit « Les Plaines » - Propriété FELIX	Forfait 12 Kva		1000,00 €
	Linéaire aérien = 45 mètres	29.4 €/ml	1323,00 €
TOTAL			2323,00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Extension du réseau au lieu-dit Les Plaines- propriété FELIX » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Mr le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

• **Délibération sur les options à retenir (lot 2, 3, 9) pour le marché public du Multiservices :**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de prévoir des options pour les lots 02 « Gros Œuvre », 03 « Façades », et 09 « Plâtrerie Peinture » pour le marché public « Réhabilitation d'un immeuble de logements et extension d'un commerce Multiservices ».

Il précise le montant pour chaque option.

° **Lot n°02 « Gros Œuvre » :**

- Montant de l'option : 5 430,92 € H.T.

° **Lot n°03 « Façades » :**

- Montant de l'option : 1 617, 60 € H.T.

° **Lot n°09 « Plâtrerie Peinture » :**

- Montant de l'option : 1 168,27 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

° **Lot n°02 « Gros Œuvre »** :

- Montant initial : 133 208,13 € H.T.
- Montant de l'option : 5 430,92 € H.T.
- Montant total : 138 639,05 € H.T.

° **Lot n°03 « Façades »** :

- Montant initial : 26 287,38 € H.T.
- Montant de l'option : 1 617, 60 € H.T.
- Montant total : 27 904,98 € H.T.

° **Lot n°09 « Plâtrerie Peinture »** :

- Montant initial : 26 751,23 € H.T.
- Montant de l'option : 1 168,27 € H.T.
- Montant total : 27 919,50 € H.T.

• **Délibération « PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ DE LA COPLER ET DE SES COMMUNES MEMBRES ».**

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°84-591 du 12 Juillet 1984 relative à la formation des agents dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret du 13 février 2007 portant organisation du dispositif de formation,

Vu la loi n°2007 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, modernisant et consolidant la formation professionnelle tout au long de la vie,

Considérant que la loi du 12 Juillet 1984 impose aux collectivités territoriales d'établir pour leurs agents un plan de formation,

Considérant la volonté de la commune d'organiser l'accès des agents à la formation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix « pour », 4 « abstentions », et 3 « contre », autorise la Communauté de Communes à mettre en œuvre un plan de formation mutualisé et à organiser, en lien avec le CNFPT et au regard du nombre d'agents inscrits, les formations sur notre territoire.

• **LOGEMENT COMMUNAL ATTRIBUE A Mr et MME DE FREITAS Antonio :**

Monsieur le Maire rappelle que, suite au décès de la précédente locataire, le logement situé au premier étage du bâtiment « Ex-mairie » est vacant.

Suite au sinistre « incendie » subi par Mr et Mme DE FREITAS Antonio le 21 Février 2015, ces derniers souhaitent habiter temporairement ce logement.

Il y a donc lieu d'établir un bail de gré à gré et de fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour établir un bail de gré à gré avec effet au 1^{er} Mars 2015.
- Fixe le montant mensuel du loyer à 450,00 €.

- **Multiservices :**

- **Point sur le début des travaux :** Le Maire informe que le travaux ont débuté la semaine du 16/02/2015.

Pour répondre à une demande de conseillers municipaux, les comptes-rendus de réunion de chantier rédigé par l'Architecte seront adressés au Conseil par mail.

- **Résultats des entretiens des candidats pour reprise des locaux :**

Le Maire informe que nous avons reçu 8 candidatures dont 5 ont été présélectionnés et reçus par le Maire et les membres présents du Conseil Municipal le samedi 21 Février 2015.

Le choix s'annonce difficile.

Un tour de table a été fait et aucune décision n'a été prise.

- **Questions diverses :**

- **Organisation de la semaine scolaire :** suite à la réception du courrier de l'Inspection Académique, il est précisé que notre expérimentation pourra être prolongée jusqu'au 31/08/2017. Le Maire propose de continuer les horaires actuels. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- **Amendes de police :** une nouvelle demande de subvention « Amende de Police » sera effectuée pour avoir jusqu'à 15 000 € TTC de réduction des coûts d'éventuels travaux.

- **Permanences pour l'élection dimanche 22/3/15 et 29/3/15(rameaux).**

- **Sinistre Incendie subi par la famille DE FREITAS.**

Le maire informe que le logement communal inoccupé (1^{er} étage de l'ancienne Mairie) a été mis à leur disposition dans l'urgence dès le samedi 21/02/2015 et la solidarité des habitants a permis de meubler celui-ci immédiatement.

Il est peut-être question qu'elle parte dans une maison, plus adaptée à la taille de la famille.

- **Multiservices :** Par Bruno ALEX :il fait remarquer qu'une chambre froide n'est pas prévue dans le projet.

- **Prochain Conseil Municipal :** Mardi 24/03/2015 à 20H30.